



La communauté d'agglomération Pornic aggro Pays de Retz est née en janvier 2017 de la fusion entre les deux anciens EPCI : CC Cœur Pays de Retz et CC Pornic. A ce jour, l'agglomération réunit 14 communes et près de 55 000 habitants. Cependant, Pornic agglomération Pays de Retz n'exerce pas la compétence *Jeunesse* sur l'ensemble des communes mais sur les sept suivantes : **Chaumes en retz (secteur Chéméré), Cheix en retz, Port St Père, Rouans, Saint Hilaire de Chaléons, Sainte Pazanne et Vue.**

Le pôle jeunesse est organisé autour de deux missions principales :

1. L'animation jeunesse
2. L'information jeunesse

L'animation jeunesse comprend les temps d'accueil et d'animation en dehors du temps scolaire, au sein des maisons de jeunes ou bien lors d'animations extérieures ou de séjours.

La notion de loisirs y est centrale.

L'information jeunesse a pour mission d'**accueillir, informer et accompagner** les jeunes de manière individuelle ou collective sur des sujets divers (orientation, santé, logement...).

Le pôle jeunesse accueille des mineurs de 11 ans à 17 ans (et des jeunes jusqu'à 25 ans au P.J.). A ce jour, et dans la majorité des maisons de jeunes et lors des activités ponctuelles, le public est âgé de 11 à 14 ans. Les 16 ans et + se font généralement plus rares.

LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Intention Educative	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
Développer un bien-vivre sur le territoire communautaire	Adapter le projet et le fonctionnement aux réalités du territoire et du public accueilli	Faciliter l'accueil et la mobilité des jeunes
		Permettre aux jeunes de se retrouver selon leurs âges
		Utiliser de manière équitable et adaptée les moyens à disposition
	Accueillir et accompagner tous les publics	Être à l'écoute des jeunes et familles
Repérer et accompagner les familles en situation sociales ou psychosociales difficiles		
Soutenir et accompagner la parentalité		
Développer un vivre ensemble	Permettre aux jeunes de s'engager	Permettre aux jeunes de s'engager collectivement
		Permettre aux jeunes de s'engager individuellement
	Faciliter l'accueil vers une structure nouvelle	Créer du lien entre structures d'accueil
	Favoriser la socialisation des jeunes	Développer l'autonomie des jeunes
		Responsabiliser les jeunes
Apprendre à vivre et s'épanouir en groupe		
Animer le PET et travailler en réseau	Favoriser les partenariats et le travail en réseau	Poursuivre les partenariats qui ont du sens pour le public
		Développer de nouveaux partenariats pour répondre aux besoins

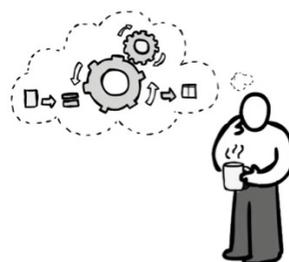


L'animateur est garant de l'animation du projet du pôle jeunesse. En équipe, et de manière transversale, il crée, il construit, il met en place des animations variées qui répondent aux objectifs pédagogiques. Ces actions sont adaptées au public, au territoire et aux moyens mis à disposition par Pornic Agglo Pays de Retz.

En interface public, c'est ce que les jeunes, les parents, les élus, les collègues connaissent du métier d'animateur : il accueille, il anime, il participe, il sécurise, il recadre...



Lors **des temps de préparation**, l'animateur a d'autres missions : concevoir, préparer (la séance, le matériel, le budget), communiquer, évaluer, rendre compte...



La sécurité du public accueilli est bien entendu la priorité. Les animateurs y sont particulièrement vigilants, notamment sur des activités sportives ou à risques. Ils le sont aussi en étant en veille et à l'écoute auprès des adhérents.

Il est important aussi de rappeler que **l'animateur veille à ce que chacun trouve sa place dans les animations proposées**. A un âge où les différences s'affirment, les envies évoluent, le corps se transforme, les interrogations se multiplient, certains enjeux se profilent... les jeunes peuvent traverser avec plus ou moins de facilité ces événements. C'est alors que l'animateur veille à ce que dans nos structures d'accueil (maisons de jeunes, PIJ, séjours...), chacun des participants peut librement s'intégrer et évoluer au sein du groupe.

Au sein de Pornic Agglo Pays de Retz, animateurs et informateur travaillent ensemble dans l'intérêt du public accueilli. Afin de faciliter une parfaite coordination, des **réunions hebdomadaires sont organisées**. L'ensemble de l'équipe du pôle y assiste, ce qui permet de tenir informés les collègues des actions menées d'une structure à une autre, de créer du lien et de la transversalité. Des référents sont nommés afin de répartir efficacement les tâches, et le bureau commun permet de faciliter les échanges au sein de l'équipe.





Une part importante de l'activité du pôle jeunesse réside dans l'accueil libre des adolescents dans les maisons de jeunes. Ouvert à tous les adhérents de 11 à 17 ans, ils sont organisés dans les sept communes, en période scolaire, les mercredi, vendredi et samedi et pendant les vacances un à deux accueils sont proposés par commune, selon la programmation des autres animations.

Les jeunes sont libres d'aller et venir. **Seule l'adhésion est nécessaire pour fréquenter les MJ**, il n'y a pas de réservation préalable nécessaire.

Avec l'accueil libre on peut

Ne rien faire,
Discuter avec ses ami(e)s, les animateurs,
Jouer,
Construire et préparer des actions,
...

L'animation jeunesse est avant tout **un service de loisirs**, de nombreuses animations sont donc mises en place. Elles sont variées et peuvent être sportives, manuelles, artistiques, culinaires... Le lieu dépend de la nature de l'activité, des équipements du territoire et du nombre de participants. Les jeunes doivent s'inscrire au préalable pour participer, mais le fonctionnement permet de la souplesse. Un système de navettes est mis en place pour se rendre d'une commune à une autre et ainsi participer aux activités.

Tout au long de l'année, des séjours peuvent être organisés. Il n'y a pas de règle définie à l'avance sur leur nombre, leur durée et la destination. L'avis des jeunes est sollicité pour concevoir la programmation, voire même pour l'organisation.

LE POINT INFORMATION JEUNESSE (PIJ)

Accueil individuel : lorsqu'un jeune se présente à un accueil individuel au PIJ, il prend contact pour obtenir des réponses à des questions qu'il se pose (études, emploi, logement, voyage, santé...). L'accueil doit pouvoir être **anonyme, libre et gratuit**. Cet accueil peut s'effectuer dans les locaux du PIJ à Sainte-Pazanne mais aussi dans les MJ le cas échéant.

Accueil collectif : les actions collectives du PIJ sont conduites le plus souvent dans les collèges et lycées. Ouvertes à tous les élèves, ces séances sont des temps d'échanges sur des sujets proposés par l'animatrice ou par les participants eux-mêmes.

PIJ parentalité : le soutien à la fonction parentale consiste en la mise en place de temps d'échanges ponctuels entre parents, pour partager des expériences, prendre du recul et s'informer.



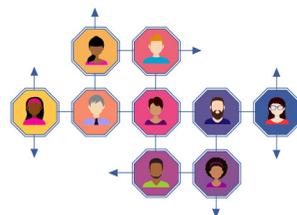
MODALITÉS DE PARTICIPATIONS DES MINEURS

Afin de répondre à l'objectif 2.1 qui est de *Permettre aux jeunes de s'engager*, le public est associé à plusieurs niveaux. Leur avis est sollicité lorsqu'il s'agit de programmer des animations, des séjours, des évènements.

La seconde étape qui concerne l'organisation de l'évènement peut aussi être l'occasion pour les jeunes de s'investir. **Les jeunes sont donc acteurs** de leurs temps de loisirs et non pas uniquement consommateurs.

PARTENARIATS

Le pôle jeunesse de Pornic agglomération Pays de Retz ne travaille pas seul, il fait partie d'un réseau jeunesse sur le territoire et en dehors. C'est régulièrement le cas avec des structures d'accueil jeunes voisines (animateurs jeunesse & PIJ) des établissements scolaires ou des associations locales.



MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation consiste à mesurer la valeur ajoutée que le projet pédagogique apporte aux jeunes du territoire. Elle doit mesurer les écarts entre ce qui est projeté et ce qui est réalisé, elle a lieu tout au long du projet et son analyse permettra de décider du projet ultérieur.

Comment évaluer nos actions ?

- Se fixer des objectifs mesurables,
- Mesurer la participation du public,
- Échanger en équipe après les évènements,
- Recueillir l'avis des participants,
- Rédiger des bilans

Des questions ?

Pôle Jeunesse - 02 40 02 62 92 - 06 08 34 41 91
animationjeunesse@pornicagglo.fr
<http://www.animationjeunesse.pornicagglo.fr>

www.pornicagglo.fr

PORNIC
agglo
PAYS DE RETZ

